Thélis infos

Le bulletin d'information municipale de Thélis-la-Combe

Numéro 24 *Juillet 2019*

LE MOT DU MAIRE :

Ce premier semestre 2019 a été consacré aux dossiers d'appel d'offres pour les travaux de voirie, qui viennent de démarrer. Le coût total engagé est de 80 203,72 HT euros. Autre chantier en perspective, la dernière phase de travaux d'isolation de notre mairie. Le conseil municipal a décidé de rénover la salle sous la mairie pour en faire une salle d'accueil pour les mariages, salle de réunion ouverte aux associations ou au public. Le SIEL est notre partenaire pour cette opération, une subvention pour les travaux de rénovation énergétique est à l'étude. J'adresse mes remerciements à l'ensemble des élus, adjoints et conseillers qui ont suivi tous ces travaux. Mr Franck Trouiller 3° adjoint a été élu en février, il prendra en charge les dossiers de voirie et de rénovation des bâtiments.

Le 18 mai vous étiez nombreux pour la journée Thélis- propre, un grand merci aux bénévoles qui s'investissent pour notre commune. Ce même jour nous avions enfin la réunion publique pour le déploiement de la fibre optique. Des réunions en mairie, organisées par la communauté de communes, ont permis à certains d'entre vous de s'inscrire sur le site THD 42. Nous espérons que le service rendu par cette installation sera à la hauteur de l'attente des Thélinands.
Vous étiez également nombreux, le 26 mai, à venir voter aux élections européennes 57 % de participation.
Malgré nos efforts et les visites que nous avons organisées, aucun repreneur n'a repris notre auberge. Le conseil propose de poursuivre ses recherches en revoyant à la baisse le montant de la location et le montant de la caution.
Le conseil municipal poursuit sa réflexion sur la défense incendie. Lors du conseil municipal du 28 mai, l'option de mettre un poteau d'incendie le long de la RD29, au droit du réservoir de Champet, a été retenue. J'adresse, au nom du conseil municipal, toutes mes félicitations aux bénévoles et aux organisateurs de la Théline qui a eu un beau succès cette année.
Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances.

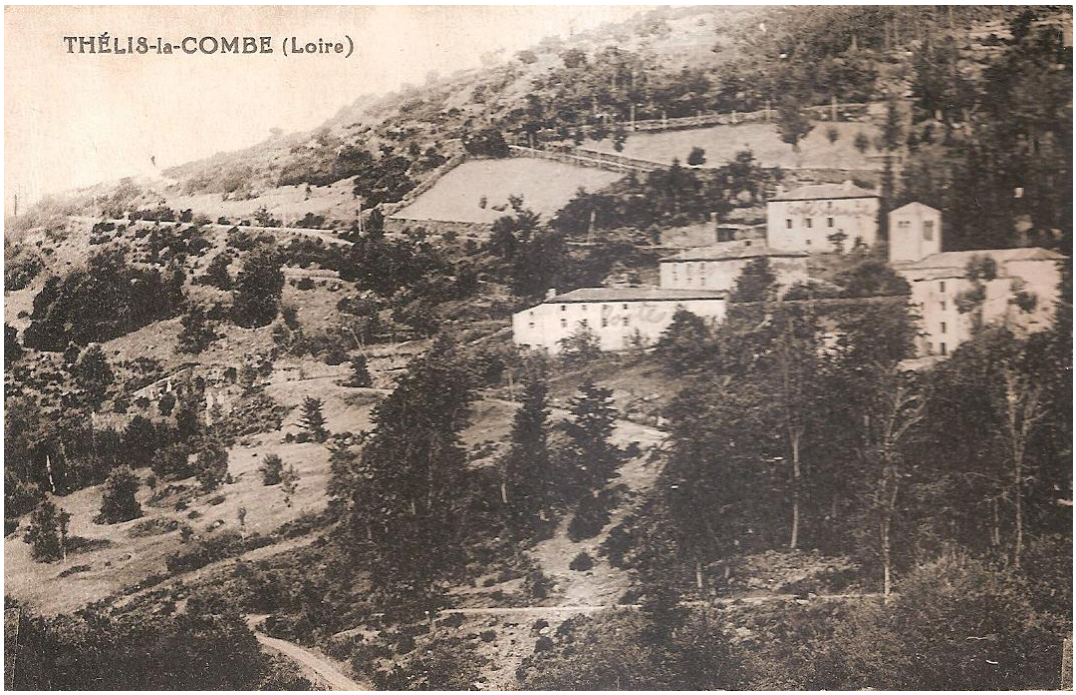

Ci- contre une carte postale que m'a transmise un ami, M Vincent Ducreux, Maire de St Genest Malifaux. Cette carte postale pourrait dater des années 1920.

Régis Fanget

RESEAU AEP

Nous avons entrepris des travaux importants au réservoir des Rochettes ; en effet, des queues de renards s'étaient introduites dans la canalisation d'évacuation du trop-plein de la station de traitement. Il a fallu localiser la zone, puis entreprendre de creuser entre le réservoir et la station de traitement et enfin effectuer les réparations nécessaires. La commune a fait arracher les arbres environnants. Le coût de cette réparation s'élève à 4040 euros HT.

Nos consommations en ce début d'année

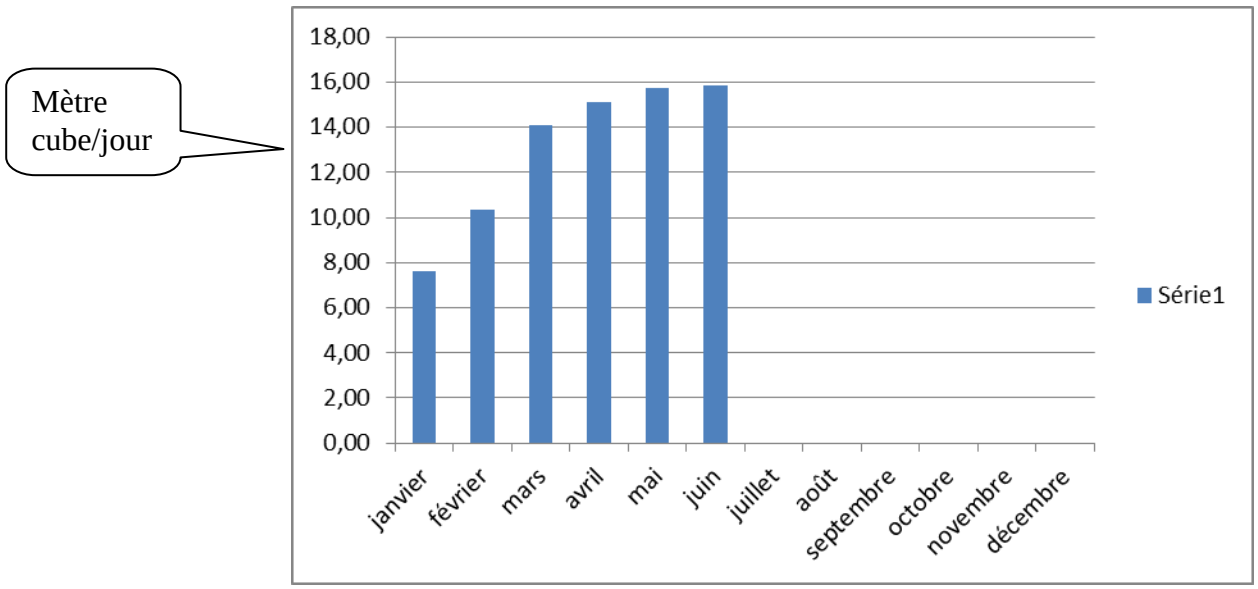

Nous devons aussi protéger la ressource en eau. Cette évidence a conduit le conseil municipal dans un programme d'amélioration de la ressource en eau et surtout dans la limitation des fuites sur les réseaux. Ce qui fait la particularité de notre réseau c'est sa longueur par rapport au nombre d'abonnés, notre commune est ainsi faite : nous avons un habitat très dispersé, localisé entre 1100 mètres et 430 mètres d'altitude. De plus le sol est très perméable, en cas de fuite d'eau sur le réseau, il est parfois très difficile d'en localiser l'endroit exact.

Depuis le réservoir des Rochettes, d'une capacité de 80 mètres cube, nous desservons 101 abonnés et avons distribué 4376 mètres cubes d'eau en 2018. Ce sont les élus qui bénévolement surveillent et entretiennent le réseau communal. Ne pouvant pas être présent

RESEAU AEP

24 h sur 24, nous devons avoir un réseau le plus fiable possible. Déjà un automate installé au réservoir nous alerte en cas de fuite importante, mais nous devons aussi compter sur des dispositifs de sécurité placés sur les conduites. Certains de ces dispositifs ne sont plus performants ou parfois inexistants. Pour toutes ces raisons l'installation de compteurs intermédiaires, de ventouses de décharges, de limiteurs de pression plus performants est envisagée. Dans cette optique, la vérification et l'entretien du réseau se poursuit nous avons remplacé des réducteurs de pression et des ventouses usagées. Au Moulinon la réparation définitive de la canalisation a été effectuée, une des 2 pompes du surpresseur de la Combe a été changée . Un premier devis demandé à une entreprise qualifiée pour ce genre de travaux nous a fait une proposition de 22 991.09 euros HT. Nous avons, sur ce dossier, sollicité l'aide du Département de la Loire.

TRAVAUX

A l'entrée du cimetière nous avons fait réaliser une dalle pour la pose des containers. J'en profite pour vous demander de bien respecter les consignes : il y a une poubelle pour les déchets végétaux et une autre pour les déchets plastiques.
Régis Fanget.

THELIS PROPRE

Le samedi 18 mai, une vingtaine de bénévoles ont répondu présent pour l'opération Thélis propre, et comme il est de coutume un repas convivial a réuni les participants, à la salle des fêtes. Merci à toutes et à tous.

ELECTIONS EUROPEENNES

ELECTIONS EUROPEENNES 2019		INSCRITS	161	
		VOTANTS	93	57,76%
		NULS	2	
		BLANCS	6	
		EXPRIMES	85	
1	LOISEAU	**21**		24,71%
2	BARDELLA	**18**		21,18%
3	JADOT	**12**		14,12%
4	BELLAMY	**10**		11,76%
5	DUPONT AIGNAN	**6**		7,06%
6	LAGARDE	**5**		5,88%
1	AUBRY	**4**		4,71%
2	BOURG	**4**		4,71%
3	GLUCKSMANN	**2**		2,35%
4	ASSELINEAU	**1**		1,18%
5	HAMON	**1**		1,18%
6	LALANNE	**1**		1,18%

Cette année les élections européennes se sont déroulées le même jour que la manifestation de la Théline, les conseillers municipaux d'ordinaire présents pour tenir les bureaux de vote ont dû trouver des remplaçants, merci donc à Claude Grangeon, à Maurice Despinasse et à Louise Tourny qui ont assuré cette tâche avec le sérieux qu'il fallait. Par contre, il a fallu trouver les panneaux d'affichage pour les 33 listes déclarées, et plus de la moitié n'ont pas été utilisés !!

FIBRE OPTIQUE THD 42

Les premiers thélinands ont pu s'inscrire sur le site THD 42 pour obtenir un rendez-vous. Des permanences en mairie ont permis cette inscription. Je souhaite qu'enfin cet équipement nous permette une meilleure connexion internet et rende les services que chacun de vous attend.

Le THD sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat

Vous souhaitez un raccordement gratuit au réseau Très Haut Débit THD42 pour votre domicile ? (Internet, Télévision, Téléphone) Les demandes de raccordements sont désormais possibles sur https://www.thd42.fr - Espace Raccordement. Vérifiez l'éligibilité de votre logement et prenez rendez-vous avec un technicien.

Mais, si :

- Vous ne possédez pas de connexion internet ou une connexion avec un débit suffisant,
- Vous ne possédez pas de matériel informatique (Ordinateur, Tablette …),
- Vous ne maîtrisez pas encore votre ordinateur…

Un numéro conseil est à la disposition de l'ensemble des usagers :

THD 42 : 04 77 430 855 (prix d'un appel local) www.thd42.fr

Plan communal de sauvegarde : Centrale Nucléaire

La commune vient d'être classée dans le périmètre de protection des 20 kms de la centrale nucléaire de Saint-Alban/Saint-Maurice. Avec les communes environnantes nous réfléchissons pour mettre en place un plan communal de sauvegarde, qui consiste à lister toutes les mesures à mettre en œuvre en cas d'accident nucléaire, de l'alerte à éventuellement l'évacuation de la population. Il faut prévoir le pire en espérant ne jamais y être confronté.

PROTECTION INCENDIE entre Marlhioux et le village

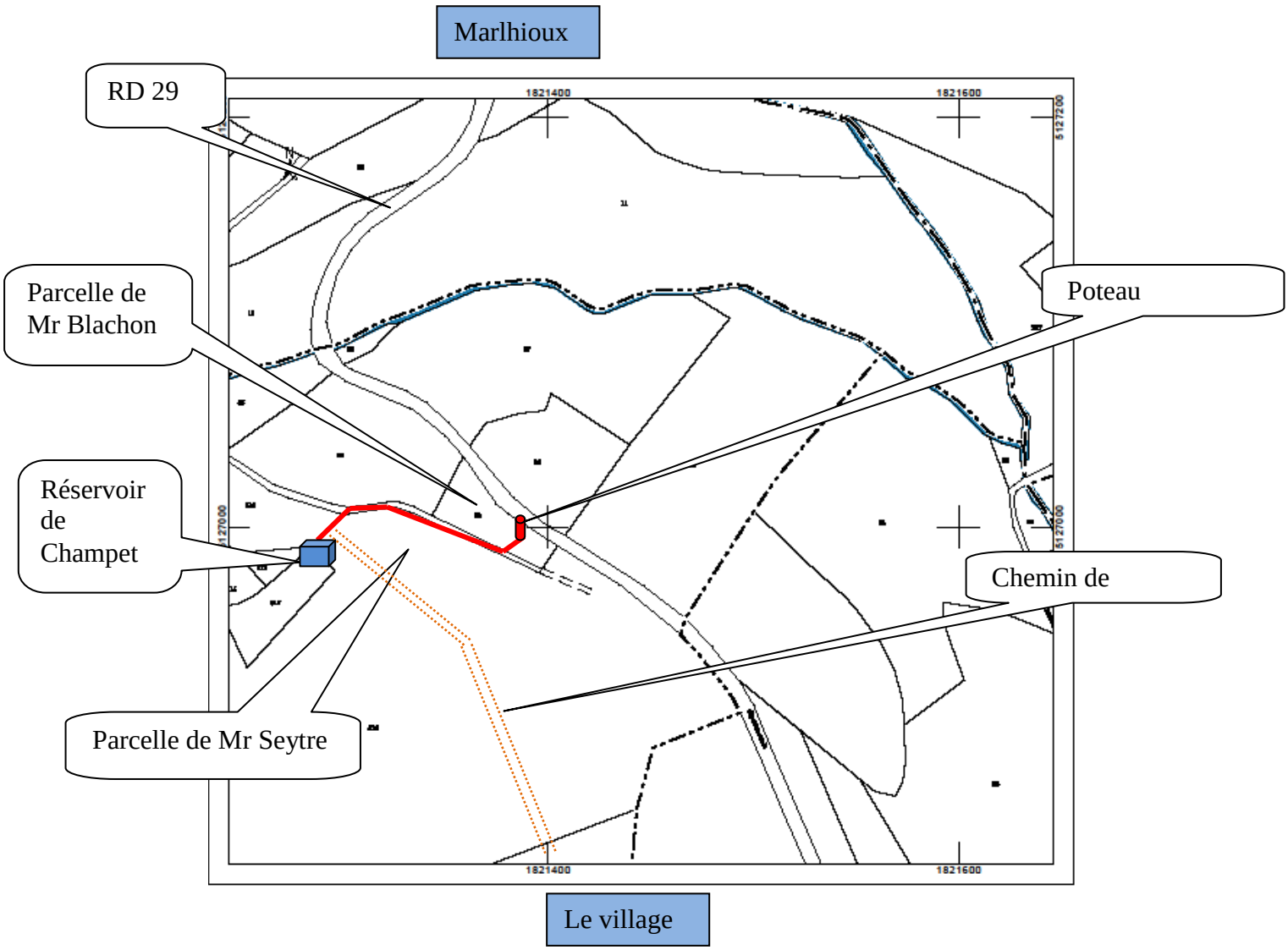

Dans le cadre de la lutte contre l'incendie, le conseil municipal poursuit son action. Après la création d'une réserve d'incendie de 120 mètres cube aux Girauds, un poteau d'incendie, alimenté par le réservoir de Champet sera installé. La commune va faire l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Mr Michel Blachon le long de la RD 29 au droit du réservoir de Champet.

Une aire de stationnement pour les véhicules des pompiers sera aménagée dans cette parcelle. Une convention de passage pour la canalisation va être signée entre la commune et Mr Seytre. Les services du SDIS ont validé ce projet. Des dossiers de subvention sont en cours.

Il sera toujours possible d'alimenter le poteau d'incendie du village (comme c'est le cas actuellement, à condition de mettre en service le réservoir de Champet, mais cela oblige d'ouvrir des vannes pas toujours très accessibles, surtout en période hivernale)

La protection incendie est devenue un critère important pour l'obtention d'un permis de construire, et ceci va rendre encore plus difficile le développement des constructions nouvelles. Il reviendra au pétitionnaire de réaliser à ses frais la protection incendie de sa construction, s'il n'existe pas de poteau d'incendie dans un rayon de 200 mètres. Il devra par exemple prévoir une réserve de 30 mètres cube, répondant aux critères exigés par le SDIS. Ce qui évidemment représentera un coût supplémentaire.

PROGRAMME VOIRIE 2019

L'ensemble de ces travaux représente un coût de 80203,72 euros HT. La commune de Colombier participe pour moitié au montant des travaux réalisés sur le chemin de la Crapaudière, ce chemin étant en limite de nos 2 communes.

CHEMIN DE MARLHIOUX

Le conseil a donné un avis favorable à la proposition de l'entreprise Borne TP, pour la nouvelle voie d'accès à ce hameau. Le chantier est supervisé par Mr Clavier géomètre.

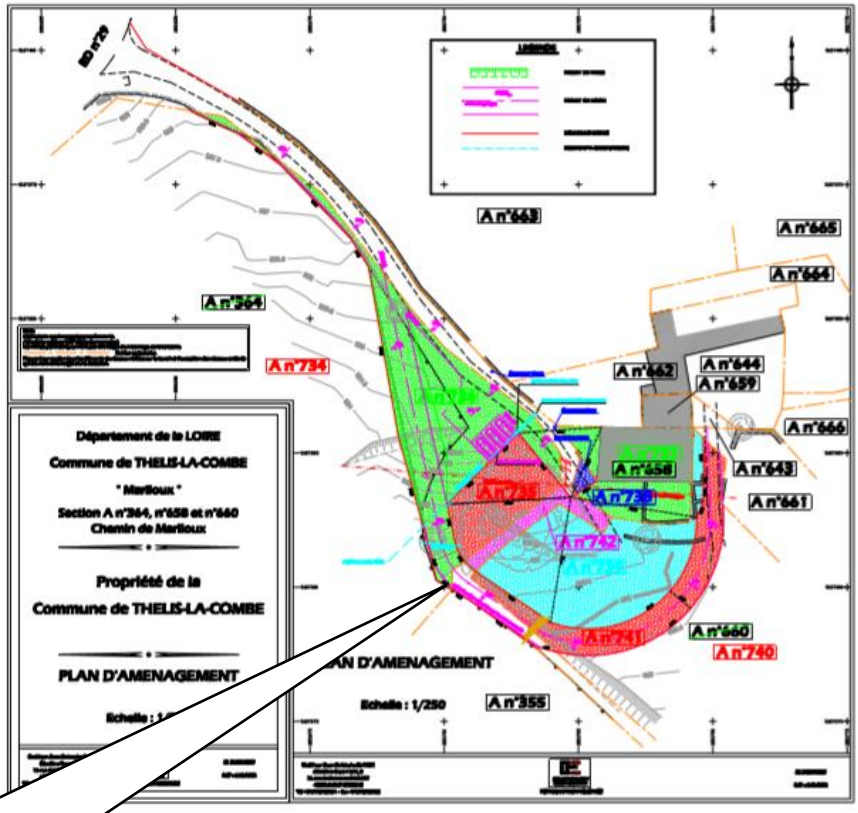

Le nouveau chemin contournera le hameau de Marlhioux en ayant une pente moins importante.

CHEMIN DE CHAMPET , DE LA CRAPAUDIERE ET DE LA COTE

Les travaux devraient débuter cet été, il est prévu de refaire le revêtement de la chaussée.

TRAVERSE DE CHAMPET

A l'issue des négociations avec les riverains de ce chemin (Mrs Berne et Bruyère), la commune va acquérir l'emprise du chemin allant du chemin de la Rivoire au réservoir de Champet sur 230 mètres au prix de 0.20 ct /mètre carré. Le conseil a donné son accord pour procéder à ces achats et autorise le Maire ou ses adjoints à effectuer les démarches en ce sens .

Suite à la demande de Mrs Berne et Gonon, le chemin privé propriété de Mr Berne ,desservant les propriétés de Mr Berne et la maison de Mr et Mme Gonon, va devenir un chemin communal. Le conseil donne son accord à cette demande à condition que cette cession à la commune soit réalisée à titre gratuit. Les frais de notaire et de géomètre seraient pris en charge par les demandeurs. Le conseil donne son accord et autorise le Maire ou ses adjoints à effectuer les démarches en ce sens.

FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité[1] et la santé des abeilles[2].

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS[3], en partenariat avec la FREDON[4], vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.
Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

2018 : progression forte du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. Il poursuit sa progression dans la Loire, 17 nids ayant été recensés (dont 14 détruits) en 2018 contre 10 en 2017.

Section apicole GDS Rhône-Alpes

[1] Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016
[2] Arrêté du 26 décembre 2012
[3] FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire
[4] FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

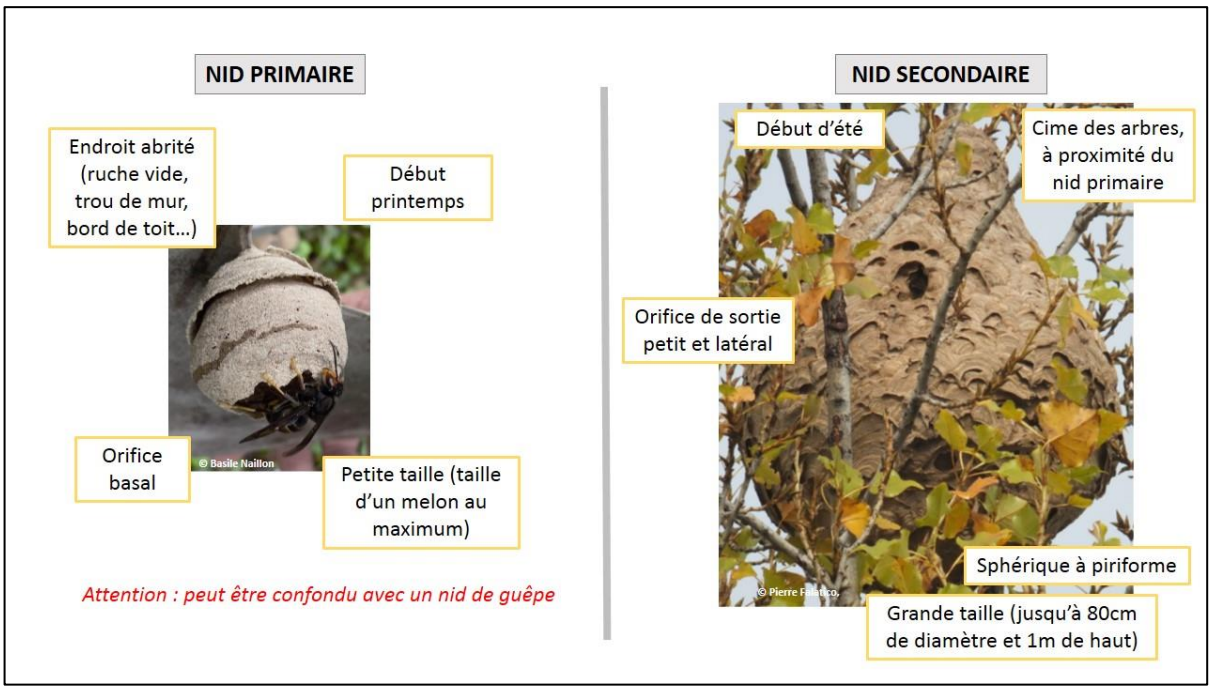

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante particulièrement présente en Auvergne-Rhône-Alpes. Les pollens d'ambroisie, émis majoritairement en août-septembre, provoquent de fortes réactions allergiques (rhinite, conjonctivite, asthme…) chez les personnes sensibles. Ces affections peuvent toucher n'importe quel individu, notamment en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée. Les ambroisies peuvent également se développer et coloniser de nombreux milieux : friches, parcelles agricoles, chantiers, bords de route et de cours d'eau… Elles représentent ainsi une menace pour l'agriculture (perte de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux).

Une lutte obligatoire

Le décret n° 2017-645 du 26 avril 2017 définit que : - Des mesures sont susceptibles d'être prises pour prévenir l'apparition ou lutter contre la prolifération des ambroisies : surveillance, actions de prévention, gestion et entretien des espaces, destruction des spécimens, information du public, diffusion des connaissances etc. ; - Le préfet de département détermine par arrêté les modalités d'application des mesures contre les ambroisies prévues par la loi. Dans les 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des arrêtés préfectoraux sont en cours de validation. Ils préciseront les actions à mettre en œuvre pour lutter contre l'ambroisie.

Le rôle du référent ambroisie

Une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, il convient de rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé. Ainsi, afin d'assurer une gestion locale et efficace de l'ambroisie, des référents communaux doivent être identifiés (élu et/ou agent territorial). Cet interlocuteur local intervient notamment dans le processus de médiation et accompagne, sous l'autorité du maire, la mise en œuvre du plan de lutte.

Actions de terrain Le référent ambroisie a pour rôle de répertorier la présence d'ambroisie sur le terrain et d'assurer la remontée d'informations via :

- L'onglet « Signalement ambroisie » de la plateforme : www.signalement-ambroisie.fr ;
- L'application mobile « Signalement ambroisie » ;
- Mail : contact@signalement-ambroisie.fr ;
- Téléphone au 0 972 376 888. Rappel : cette plateforme constitue l'outil officiel de signalement de l'ambroisie, développé à la demande de l'Agence Régionale de Santé et de la région AuRA. Cet outil fait l'objet d'une supervision régionale.

La gestion de ces signalements via la plateforme implique les actions suivantes, à moduler selon le niveau d'infestation : - Alerter les propriétaires ou exploitants des parcelles infestées ;

- Informer/conseiller les propriétaires ou exploitants des parcelles infestées sur les méthodes de prévention et de lutte contre l'ambroisie ;
- Coordonner les actions réalisées sur le secteur infesté et s'assurer des moyens de destruction employés ;
- Assurer une surveillance des sites connus ;
- Rendre compte au maire chargé de l'application de l'arrêté préfectoral et seul détenteur du pouvoir de police municipale.

Communication. Le référent ambroisie agit également dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des acteurs du territoire (agriculteurs, opérateurs de travaux, grand public, gestionnaires d'espaces verts). Pour cela, de nombreuses actions de communication peuvent être envisagées : documents d'informations, articles de presse, organisation de rencontres, promotion de la prise en compte de la réglementation ambroisie dans les appels à projet.

…

La Théline 10 ans déjà !

La 10 ème édition de la Théline , le dimanche 26 Mai 2019, organisée par les Associations du village, a rencontré un vif succès. Notre record a été battu : 692 marcheurs sont venus arpenter nos 4 parcours, encouragés par une météo enfin ensoleillée et des températures favorables à la marche. L'accueil des voitures a été facilité par les différentes zones de parking généreusement prêtées par des particuliers que nous tenons à remercier vivement

Un grand merci aussi à tous les bénévoles pour cette 10 ème THELINE. Leur présence a été vraiment primordiale, les élections européennes avaient quelque peu perturbé l'organisation. A 11 heures, il y avait déjà plus de 600 marcheurs ce qui nous a surpris et il a fallu réapprovisionner des ravitaillements. Il y avait des manques dans les quantités. Les randonneurs ont été indulgents, patients et leurs commentaires en fin de parcours sont restés positifs malgré tout.

L'ambiance au village était très animée : la buvette, les jeux et le repas attirent toujours autant de monde. Marcheurs et non marcheurs sont venus déguster notre menu spécial Théline (salade verte, pomme de terre, saucisse, soupe de pois cassés, fromage et salade de fruits, le tout fait maison). Nous avons servi 321 repas … Le lave-vaisselle humain a tourné à plein régime pour limiter la vaisselle jetable.

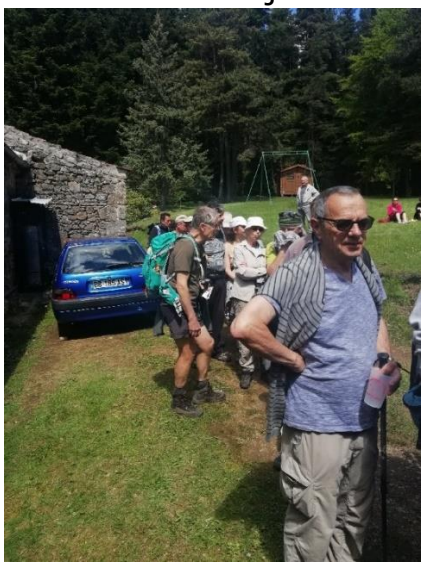

Après avoir plié les chapiteaux, cette journée intense pour nous, s'est terminée dans la bonne humeur autour de notre menu fétiche.

La file d'attente au ravitaillement, au Tournant

La Theline 10 ans la suite en 10 photos

Ravitaillement au Tournant

Tôt le matin avant l'affluence

Ravitaillement à la Combe

Les inscriptions au village

Le traditionnel repas

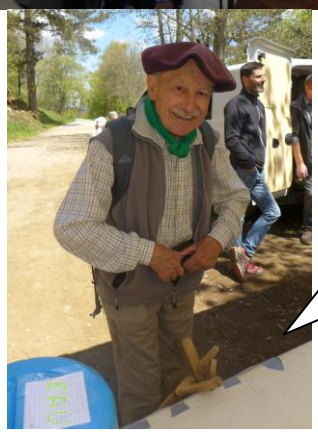

Un habitué des 24 Kms , bon pied , bon œil à 84 ans au réservoir des Rochettes.

Thélis Info – Club Détente et amitié - 1er semestre 2019

Après le repos des fêtes de Fin d'Année, notre club a repris ses activités le 7 janvier.

Après plusieurs reports dus aux aléas du temps et de la vie, nous avons dû repousser notre Assemblée Générale. Cela n'a pas empêché nos rencontres habituelles autour d'un café, de jeux divers et variés et de promenade pour les plus courageux.

La chandeleur, début février, a été l'occasion d'une rencontre inter- générationnelle avec les enfants de la commune qui sont venus nombreux, certains avec leur maman. Nous avons partagé des jeux et des crêpes en présence de notre Maire Régis Fanget.

L'Assemblée Générale, si souvent reportée, a pu avoir lieu début mars. Ce fut l'occasion d'accueillir comme il se doit, nos nouveaux membres, au nombre de 8 cette année. C'est avec grand plaisir et beaucoup de joie que nous voyons notre club s'étoffer et nous souhaitons la bienvenue à Odile et Georges Roux, Annie et Armand Seauve, Michel et Denise Rouchouse et Philippe et Marie-Antoinette Richard.
Notre club compte, aujourd'hui 39 adhérents.

En avril, nous avons assisté à la présentation par la Société THM-EL SENIOR, de produits de bien être pour les seniors (appareil de massage, produit de santé….). Nous remercions la société THM-EL SENIOR pour le cadeau gourmand et le repas qu'elle nous a offert pour clôturer la matinée , ainsi que pour leur participation financière (280€) à notre club**.** L'après-midi a été l'occasion de nous retrouver comme d'habitude autour de nos jeux et promenades avec, en toile de fond, les échanges sur ce que nous avions découvert le matin.

Le mois de mai a été riche en activités. Nous avons commencé par une sortie, pour ceux qui le souhaitaient, avec repas au restaurant «Le Dauphin» à Saint-Genest Lerpt suivi d'une promenade en bateau sur le lac de Grangent qui, malgré le vent, fut l'occasion de voir l'île qui ne peut pas être accessible autrement que par bateau ainsi que de découvrir toute la biodiversité du lieu.

Quelques jours plus tard, certains d'entre nous ont participé à la Fête de l'amitié départementale qui réunit tous les clubs de la Loire et qui s'est déroulée à Noirétable. 350 personnes étaient réunies dont 9 de Thélis la Combe, autour d'activités diverses dont le concours de pétanque et de belote, la visite de la Maison des Santons, le magasin artisanal et le Musée des Grenadières. Ce fut une journée intense et riche en rencontres et découvertes.

Ce mois de mai a été clôturé par la Théline, pour laquelle chacun a participé à sa façon au succès de notre belle marche annuelle.

Pour la fin de la saison, il est prévu une rencontre inter club à Saint-Julien- Molin- Molette avec les clubs de Saint -Julien, Saint –Sauveur-en -Rue, Colombier/Graix et Thélis. Cette fête se déroulera le 27 juin.

Avant cela, notre repas des vacances aura lieu le 24 juin au restaurant la Sapinière à Saint – Victor- Malescours et qui clôturera une nouvelle saison qui fut agrémentée de sorties et d'activités.

Nous vous souhaitons bonne vacances à tous, profitez bien de vos familles et rendez-vous à la rentrée en septembre.

Lac de Grangent: Gorges de la Loire : l'île et le château de Grangent, Denise Chatelon

Rappels historiques

Pour ce nouveau bulletin Thélis-Infos nous continuerons d'évoquer le Cadastre Napoléonien de Thélis-la-Combe de 1833.
Nous allons nous pencher d'abord, sur les bâtiments et leurs annexes bâties, qui figurent dans la matrice cadastrale sous la rubrique "sol". On retrouve 87 bâtiments dans 40 lieudits différents.
Les hameaux qui possèdent le plus grand nombre de constructions sont : Lestival avec 9 bâtiments ,Thélis (Thélis le Bas) avec 6, La Combe, Les Bernes, Champet et les Girauds avec 5, Cherblanc, la Côte avec 4, et La Villette, Labatey, Lapras, la Comboursière avec 3.

Les lieux avec une ou deux constructions correspondent à ceux connus de nos jours, avec pour exception Le Bourg qui ne figure pas, puisqu'il n'existait aucun bâtiment en 1833. Par contre quelques noms, où l'existence d'un seul bâtiment a aujourd'hui disparu : les Echaux, aux Sagnes, Pierre-Plate, Coureoné, Pierre-Chave, Gampaloup, Pierre-Morte, Blanchard.
Le propriétaire de chacun de ces lieux : Aux Echaux *Géré Pierre,* aux Sagnes *Oriol Jean-Claude,* à Pierre-Plate *Vincent Jacques,* à Coureoné *Blachon Simon,* à Pierre-Chave *Farissier Jean-Baptiste,* à Gampaloup *Dumoustier Jean-Pierre,* à Pierre-Morte *Rivory Antoine,* à Blanchard *Seytre Barthélemy.*

Regardons maintenant, parmi les 132 propriétaires inscrits dans la matrice cadastrale, ceux que l'on trouve avec le même nom de famille, et combien ils possèdent de constructions. On trouve :

- 10 propriétaires avec le nom *Oriol* dont 5 avec une parcelle bâtie située à Bacou, La Côte, aux Sagnes, 2 à la Combe.
- 5 propriétaires avec le nom *Richard* dont 3 avec une parcelle bâtie située à Lapras 1 aux Bernes, 1 à Lestival.
- 5 propriétaires avec le nom *Berne* dont 3 avec une parcelle bâtie située à Savary, Lestival, La Côte
- 5 propriétaires avec le nom de *Blachon* dont les 5 avec une parcelle bâtie située à Cherblanc, la Loge de Mille-francs, la Célarie, aux Girauds, Coureoné.
- 5 propriétaires avec le nom *Mounier* dont 2 avec une parcelle bâtie située à Champet
- 4 propriétaires avec le nom *Dumas* dont 3 avec une parcelle bâtie située au Puy-de-Luzinas, Lestival, Thélis (Thélis-le-Bas)
- 4 propriétaires avec le nom *Bernon* dont les 4 avec une parcelle bâtie située à Bel-Air, La Blache, Labatey, Cherblanc.

Poursuivons nos recherches des 12 propriétaires possédant les plus grandes surfaces (en hectares)

- Les Hospices de Bourg-Argental 87 hectares à Lestival
- *Dumas* Jean-Baptiste 75 hectares au Puy-de-Luzinas
- *Heyraud* Marcellin 72 hectares au Creux-du-Roure
- *De la Roque* Adrien et Frédéric 46 hectares au Crozet
- *Seauve* Joseph 42 hectares à Cherblanc
- *Vanel* Jean 40 hectares à la Combe
- *Granjon* Jean 38 hectares à la Côte
- *Bernon* Joseph 35 hectares à Cherblanc
- *Berne* Joseph 34 hectares à la Côte
- *Seauve* Jacques 33 hectares à Cherblanc
- *Seytre* Jean-Pierre 28 hectares à Lestival
- *Blachon* Jean-Marie 25 hectares à Cherblanc

Chaque propriétaire, possède au moins une construction dans le lieudit cité. 27 propriétaires possèdent moins d'un hectare. Certains lieudits cités précédemment n’ont pas pu etre localisés sur la commune ,merci aux lecteurs qui pourraient nous apporter les renseignements sur ces lieux dits.

Rappels historiques suite

Sur les 132 propriétaires inscrits au cadastre, 35 ne sont pas domiciliés à Thélis-la-Combe.Parmi ces 35, 29 sont domiciliés dans les communes limitrophes à savoir :
11 à Graix, 8 à Bourg-Argental, 3 à La Versanne, 3 à Saint Sauveur-en-Rue, 2 à Burdignes,1 à Saint-Julien-Molin-Molette, et 1 à Colombier.
Les 6 dont l'adresse est plus éloignée sont: 2 à Riotord et 1 à Annonay, Tournon, Rive-de-Gier, et Saint Paul-en-Jarez.
On constate donc une importante majorité de 97 propriétaires domiciliés sur la commune. De nos jours, après bientôt 2 siècles, où se trouve le domicile des propriétaires possédant un terrain sur Thélis-la-Combe ? Sans avoir fait de recherche, on peut affirmer que des propriétaires demeurent dans toute la France, et même sans doute en Europe, et pourquoi pas dans le monde entier.

Seytre Antoine juin 2019.

Horaires d'ouverture de la Déchèterie intercommunale

La déchèterie propriété du SICTOM, au Noharet à Bourg-Argental.: Les horaires d'ouverture sont les suivants
Lundi : 13h30 - 17h Mardi : Fermée Mercredi : 9h - 12h // 13h30 - 17h Jeudi : Fermée
Vendredi : 13h30 - 17h Samedi : 9h - 12h // 13h30 - 17h
Pour contacter le gardien de la déchèterie, merci de composer le 04.77.39.18.84
A noter : Du 1er mai au 30 octobre les déchèteries restent ouvertes jusqu'à 18h00 les soirs d'ouverture

Appartement communal Thélis-La Combe

Notre locataire nous a informé de son départ, fin juin. L'état des lieux nous a conduit à envisager des travaux à programmer prochainement.

CCAS Thélis-La Combe

Le 27 avril avait lieu le repas offert par le CCAS de la commune au restaurant du Grand Bois. Tous les participants ont pu se régaler de produits locaux dans une ambiance conviviale, comme d' habitude.

Secrétariat de mairie Thélis-La Combe

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public le mardi de 9 h à 12 h, de 13 h à 15h30 et le vendredi matin de 8h30 à 11h30. En cas de besoin contacter M le Maire ou les Adjoints. Le secrétariat de mairie sera fermé du 02/09 au 21/09

Directeur de la publication : M. Régis Fanget, Maire
Comité de rédaction : Patrick ARNAUD, Antoine SEYTRE, Bernadette BERNE. Impression : COREP 36 bis rue du 11 novembre 42100 Saint-Etienne